

Déclarer pour mieux soigner : l'enjeu majeur de la pharmacovigilance

Compte Test - 2026-03-30 07:08:05 - Vu sur pharmacie.ma

La pharmacovigilance constitue un pilier essentiel de la sécurité des patients et de la qualité des soins. À travers de nombreux congrès et rencontres scientifiques, un constat revient avec insistance : la surveillance des médicaments demeure un défi majeur. Lorsque les déclarations sont insuffisantes, certains effets indésirables rares ou inattendus. Cette situation peut retarder la mise à jour d'une modification des indications, d'un renforcement des mises en garde ou, dans les cas graves, d'un retrait du marché. Depuis la promulgation de la loi 10-22 relative à la création de l'Agence marocaine de pharmacovigilance, une nouvelle dynamique se met progressivement en place pour renforcer la sécurité des patients. L'Agence joue un rôle central dans le développement de la pharmacovigilance. Toutefois, il est essentiel d'obtenir un volume suffisant de déclarations d'effets indésirables émanant des professionnels de santé. L'Agence a récemment intégré dans son portail un espace dédié à la notification d'effets indésirables, désormais de centraliser les déclarations dans plusieurs domaines de vigilance : la surveillance des médicaments, la vaccinovigilance dédiée au suivi de la sécurité des vaccins, la réactovigilance concernant les réactifs de diagnostic in vitro, la pharmacovigilance d'hygiène ainsi que la vigilance des compléments alimentaires, dont l'usage est en constante augmentation. L'efficacité d'un système de vigilance repose avant tout sur l'engagement des professionnels de santé : pharmaciens, des dentistes, des biologistes, des infirmiers ou des sages-femmes. Ils sont les premiers à pouvoir détecter, et notifier les événements indésirables susceptibles d'être liés à l'utilisation d'un médicament. L'importance de cette implication. La notification d'effets indésirables liés à ce médicament a permis d'identifier un risque cardiovasculaire accru chez certains patients, conduisant à une modification de la prescription. De même, la remontée d'informations concernant des réactions indésirables a permis d'améliorer la prévention et la prise en charge des patients à risque. Plus récemment, la notification d'effets indésirables a permis de rassurer le public en démontrant que la majorité des effets rapportés étaient bénignes, notamment dans le cadre des programmes de vaccination. Le pharmacien d'officine joue un rôle clé. Il peut identifier des effets indésirables lors de traitements chroniques, identifier des interactions médicamenteuses ou encore des effets indésirables chez des patients concernant la tolérance d'un traitement. La déclaration d'un effet indésirable est obligatoire dès qu'il y a un lien de causalité, car le simple doute suffit pour justifier une notification. La notification est aujourd'hui un outil pratique et accessible. Les professionnels de santé peuvent déclarer via le formulaire en ligne ou en téléchargeant la fiche correspondant au type de vigilance concernée, ou encore par voie électronique indiquée sur cette même fiche. Au-delà de l'obligation réglementaire, la déclaration est une démarche éthique et professionnelle. Chaque notification contribue à améliorer la connaissance des médicaments et participe à la protection de l'ensemble de la population. Déclarer, c'est agir de manière transparente et plus responsable.

Lien : <https://ammpps.sante.gov.ma/n>